

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ABONNEMENTS

Téléphone 207

et du Vignoble Neuchâtelois

Chèques postaux IV, 178

ANNONCES

Franco domicile 15.— 7.50 3.75 1.30  
Etranger . . . 46.— 23.— 11.50 4.—

On s'abonne à toute époque.  
Abonnements-Poste, 20 centimes en sus.  
Changement d'adresse, 50 centimes.

Bureau: Temple-Neuf, N° 1

ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN

pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes

PARAIT TOUTS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces jusqu'à 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

## AVIS OFFICIELS

**COMMUNE DE CRESSIER**  
**VENTE DE BOIS**

La Commune de Cressier vendra par voie d'enchères publiques, aux conditions qui seront précitées, jus le jeudi 29 courant, les bois suivants, situés dans la forêt du Buhaut: 35 stères sapin, 99 stères hêtre, 1200 fagots, 100 m<sup>2</sup> bois en grume. Rendez-vous à 1 h. du soir au bas du chemin du Plan du bois. Conseil communal.

**COMMUNE de Chézard-St Martin**

**SOUMISSION**  
pour construction d'un chemin de forêt

Le Conseil communal met en soumission la construction d'un chemin d'environ 1000 mètres de longueur, à établir dans sa forêt de Grenez. Le cahier des charges peut être consulté auprès de M. Vital Tripet, président du Conseil, à St-Martin qui donnera tous les renseignements nécessaires et les soumissions devront être adressées sous pli cacheté au Conseil communal jusqu'au 3 janvier 1922. Chézard, le 24 décembre 1921. Conseil communal.

## SŒURS HERZOG

Angle Rues du Seyon et Hôpital - Neuchâtel

Soies et satins unis, le mètre, depuis fr. 3.—  
Pongée vrai Japon, uni, 4.50  
Crêpe de Chine et du Maroc lavable 8.50

DAMAS-BOIE - SOIES FANTAISIE  
Velours - SATINETTES - Rubans

Timbres escompte 5.0%

## MAGASIN C. A. FAVRE

NEUCHÂTEL - 9, rue de l'Hôpital 9

ETRENNES UTILES

Corsets - Mercerie - Ganterie - Sous-vêtements pour Dames et Messieurs - Articles pour Enfants - Coles Cravates et Bretelles - Soieries - Velours et Rubans  
Cassettes en cretonne - Mouchoirs et Pochettes

Vente-réclame jusqu'à fin décembre Occasions réelles

## Grande Vente de mobilier

Pour cause de transfert de notre maison à l'étranger, NOUS VENDONS tout notre stock de meubles

comprenant: grand nombre de CHAMBRES A COUCHER complètes à 1 lit à 2 places et à 2 lits jumeaux, depuis fr. 440.—, Salles à manger depuis fr. 515.—, Divans depuis fr. 150.—, fauteuils avec dossiers fixes et mobiles, chaises fantaisie, chaises longues, armoires à glace depuis fr. 180.—, buffets depuis fr. 75.—, secrétaires, bureaux de dame, coiffeuses, tables à ouvrages, tables ovales, tables carrées, tables de cuisine, tables à rallonges, tables pour fumeurs, pharmacies, sellettes, etc. Tout ce mobilier est de fabrication très soignée et garantie et sera cédé au prix de fabrique, afin de favoriser son écoulement rapide — Livraison franco dans toute la Suisse.

EXCELLENTE OCCASION POUR FIANCÉS  
Sur désir, on gardera le mobilier acheté jusqu'au printemps prochain.

Fabrique de Meubles Skrabal frères, à Pesoux

## GUYE-ROSSELET

RUE DE LA TREILLE 8

Une seule visite chez nous vous convaincra du CHOIX IMMENSE de la SUPÉRIORITÉ DE NOS PRODUITS et des PRIX EXTRAORDINAIREMENTS BAS

Vous trouverez

des Porte-trésors cuir à partir de fr. 3.90  
des Portefeuilles cuir à partir de fr. 4.—  
des Sacs de voyage à partir de fr. 16.—  
des Parapluies à partir de fr. 7.50  
des Sacs suisses BOXCALE à partir de fr. 8.25  
des Bouteilles isolantes à partir de fr. 3.90  
etc., etc.

Entrée libre sans engagement d'achat

Un fait nouveau  
**La confiture aux myrtilles**  
meilleur marché que les autres sortes fr. — 95 la livre  
un essai est indiqué  
— ZIMMERMANN S. A.

**Vous faut-il?**  
Un bon porte-plume à réservoir, un bon portefeuille en peau, avantageux.  
Un portemonnaie, un portemine Koh-I-Noor ou Faber?  
Vous les trouverez à la Papeterie H. BISSAT 5, Faubourg de l'Hôpital, 5

**Belle occasion**  
A vendre superbe divan moquette. S'adresser Grand'Rue 1, 3<sup>me</sup> étage.  
**La vraie source de Broderies** comme choix, qualité et prix se trouve au  
**Dépot de Broderies**  
RUE PORTALES 2  
Prix de fabrique

ZIMMERMANN S. A.  
Oranges  
Mandarines  
Dattes  
Marrons  
Belle figues de Smyrne  
et autres  
Raisins de Malaga  
Fruits confits  
Pruneaux évaporés  
Abricots évaporés  
Pêches évaporées  
Amandes  
Noisettes  
Fruits au jus  
Melons en boîtes  
Biscuits suisses  
Biscuits anglais  
Chocolats fins  
Fondants  
Ces 2 derniers en jolies boîtes illustrées  
Sardines  
Thon  
Homards  
Tripes en boîtes  
Champignons de Paris  
Champignons des Alpes  
Morilles  
Haricots en boîtes  
Pois en boîtes  
Asperges en boîtes  
Vins fins  
Liqueurs fines

**The Ceylan Pehee**  
Nouvel arrivage: très bonne qualité, garantie; vu la baisse du change, la livre 3 fr., kg. 6 fr., par 5 kg. 5 fr. 80. — Occasion exceptionnelle pour les fêtes. — Expéditions rapides. Pharmacie-Droguerie de Fontaines.

**Attention!**  
Recu un joli choix d'articles et de Boîtes chocolat pour les Fêtes vendues très bon marché. Pour cause de fin de bail, vente à bas prix de vins rouges et blancs, en bouteilles et chopines, Médoc, St-Emilion, Côte de Bourg, Neuchâtel blanc, etc., Champagne depuis 7 fr., Asti Ires marques depuis 3 fr.  
Très grand rabais sur la plupart des articles en magasin.  
**Gerster-Kaaser**  
Place du Marché

**MAGASIN D. BESSON & C<sup>ie</sup>**  
8, PLACE DU MARCHÉ, 8  
TÉLÉPHONE 3.68

## CADEAUX UTILES

Services de table, déjeuners et à thé en porcelaine et faïence décorée  
Tasses à thé, à café et à déjeuner en faïence et porcelaine décorée  
Plats à dessert et Saladiers en porcelaine décorée

Dessous de plats et théières en faïence décorée

**Cristaux**  
Services de table, en cristal de Baccarat, St-Louis et Hollandais, Saladiers, Services à crème, Vases à fleurs

**Cuivre et Nickel**  
Gatetières, théières, sucriers, crémiers, corbeilles à fruits, coupes à pied, paniers à pain, contituriers, plateaux fond faïence décorée, plats à gâteaux, cache-pots

**Porcelaine Japonaise**  
Tasses à thé et à café, théières, sucriers, plats et plateaux

**Majolique**  
Vases à fleurs, jardinières, cache-pots de la Forêt-Noire

**Vases à fleurs**  
en albêtrine avec VUES de NEUCHÂTEL

## Tapis d'Orient

Beau choix, toutes grandeurs et qualités — BAS PRIX  
Voir les étalages  
**PAUL KUCHLE, AMEUBLEMENTS**  
Faubourg du Lac, NEUCHÂTEL

**VILLE DE NEUCHÂTEL**

## Poste au concours

Un poste de sténo-dactylographe à la Direction des Services Industriels, est au concours. Adresser les offres à la dite Direction jusqu'au mardi 3 janvier 1922. Conseil communal.

**COMMUNE DE NEUCHÂTEL**

## Bois de feu

Les personnes qui désirent recevoir du bois de feu directement de la forêt de Chamont, sont priées de s'inscrire à l'Intendance des Forêts, Hôtel municipal.

Prix de livraison à domicile Hêtre de Fr. 26 le stère Sapin de Fr. 15 à 18 le stère Chêne de Fr. 18 à 23 le stère Fagots de Fr. 35 à 65 le cent.

Prix de voituration à déduire pour livraison en forêt.  
La vente de bons fagots de coupe secs au détail a lieu comme précédemment au PRAIRIE DU COLLEGE DE LA MALADIÈRE, à raison de 60 c. le fagot pris sur place. L'intendant des forêts et domaines.

## IMMEUBLES

Etude de M<sup>e</sup> Arthur GUYON, notaire à Pontarlier (Doubs)

A vendre à l'amiable vaste établissement industriel en parfait état, pouvant convenir à tout genre d'industrie; embranchement particulier en gare Pontarlier et force électrique à proximité. Facilité de paiement. JH 37217 P

## A VENDRE

**A la Ménagère**  
2, PLACE PURRY, 2



Grand choix d'articles de ménage pour Etrennes utiles

en nickel, cuivre, laiton, etc.  
Réchauds de table  
Théières - Samovars  
Sucriers - Passoires  
Compotiers  
Coutellerie - Ferblanterie  
Plats à gâteaux  
Plateaux à servir  
Dessous de plats  
Saux à biscuits  
Vannerie - Boissellerie  
LUGES - PATINS  
5% d'escompte, timbres neuchâtelois

**KUFFER & SCOTT NEUCHÂTEL**

Pochettes brodées à la main, grand choix, depuis fr. 1.95 la pièce

**BOUCHERIE - CHAPCUTERIE Berger-Hachen Fils**  
Rue des Houllins 32 - Téléphone 301

## Nouvelle baisse

Viande de gros bétail, 1<sup>er</sup> choix

Bouilli fr. 1.25 le 1/2 kg.  
Rôti " 1.50 "  
Aloyau et Cuvard " 1.50 "  
Filet sans os " 3.25 "  
Veau  
Ragout veau fr. 1.— "  
Epaule entière " 1.20 "  
Rôti cuissot " 1.50 "  
Porc frais fr. 2.25 "  
Porc fumé, jambon, palette " 3.— "  
Service à domicile Se recommande



## LA BRASSERIE MULLER à Neuchâtel

met en vente chez tous ses clients, dès aujourd'hui et pendant les Fêtes, du

# Bock-Bier

Livraison à domicile à partir de 12 bouteilles  
TÉLÉPHONE 127 :: TÉLÉPHONE 127



LOGEMENTS

A louer pour le 31 mars 1922 ou époque à convenir. logement très salubre de trois pièces avec magasin de denrées alimentaires...

A louer villa ancienne 12 chambres, chambre de bains, véranda, grand jardin, tram à la porte...

appartement très confortable de 5 à 7 pièces avec toutes dépendances...

CHAMBRES Chambre meublée, au soleil, chauffable, Fbg du Lac 3, 1<sup>er</sup>, d.

LOCAT. DIVERSES CAVES A LOUER immédiatement deux grandes et bonnes caves à la rue du Pommier No 1.

A louer domaine de la Maison Blanche, commune de la Brévine contenance approximative 30 hectares.

A LOUER Vieux-Châtel 27-29, grands locaux (200 m<sup>2</sup>), très bien éclairés, pour ateliers, ou autres usages.

Locaux A remettre au Tertre différents locaux qui pourraient être aménagés au gré des amateurs...

Demandes à louer Dame seule possédant petit avoir désire sous-louer dans bonne petite famille de Saint-Blaise ou environs.

3 jolies chambres non meublées avec pension. Pour conditions et renseignements, s'adresser à Jaccard-Buelli, Le Chalet, St-Blaise.

logement de 2 ou 3 chambres, si possible dans le haut de la ville. Demander l'adresse du No 962 au bureau de la Feuille d'avis.

PLACES On demande dans localités du Jura bernois une

JEUNE FILLE propre et active pour aider aux travaux du ménage, dans famille de 3 personnes. Gages selon entente. Entrée 15 janvier ou époque à convenir.

On demande pour tout de suite une JEUNE FILLE pour aider au ménage et au café; rétribution d'après entente.

OFFRES Cuisinière de 1<sup>er</sup> ordre cherche pour tout de suite place ou remplacement. Faire offres écrites sous M. P. 955 au bureau de la Feuille d'avis.

EMPLOIS DIVERS JEUNE DEMOISELLE présentant bien, cherche n'importe quel emploi sérieux. Préférences modestes. Entrée à janvier 1923 ou tout de suite.

Jeune fille, catholique, cherche place de sommelière en ville ou aux environs. Parle allemand et français. - Ottilie Siffert, Liebstorfer près Morat (Fribourg)

Magasin de beurre et fromage Rue du Trésor R.-A. STOTZER Rue du Trésor

Cuis frais fr. 3.- la douzaine Rabais depuis 5 douzaines. Expédition au dehors

PÂTISSERIE-BOULANGERIE E. Flury Hôpital 2

Vol-au-vent - Pâté froid Vacherins - Vermicelles Desserts variés - Fondants

Pendant le mois de décembre: GRANDE VENTE DE MEUBLES D'OCCASION

MAGASINS DE MEUBLES GUILLOD ECLUSE 23

ÉTRENNES Au Turco Rue du Seyon 14

Décapage sur bois Reçu: Bois, modèles, fournitures. Grand assortiment de boîtes à outils. Bas prix.

BOTTINES POUR DAMES Box-calf noir, 36/42, 16.80

GUYE-ROSSELET Bouteilles isolantes garanties 24 heures

T. SANDOZ-MOLLET Pour grands et petits Romans - Nouveautés - Livres d'étrennes

Grande vente d'amandes à l'occasion des fêtes à Fr. 1.50 le kilo

Coutellerie Jean CHESI Rue de Flandres NEUCHÂTEL Place du Marché

Magasin de beurre et fromage Rue du Trésor R.-A. STOTZER Rue du Trésor

Cuis frais fr. 3.- la douzaine Rabais depuis 5 douzaines. Expédition au dehors

PÂTISSERIE-BOULANGERIE E. Flury Hôpital 2

Vol-au-vent - Pâté froid Vacherins - Vermicelles Desserts variés - Fondants

Pendant le mois de décembre: GRANDE VENTE DE MEUBLES D'OCCASION

MAGASINS DE MEUBLES GUILLOD ECLUSE 23

ÉTRENNES Au Turco Rue du Seyon 14

Décapage sur bois Reçu: Bois, modèles, fournitures. Grand assortiment de boîtes à outils. Bas prix.

BOTTINES POUR DAMES Box-calf noir, 36/42, 16.80

GUYE-ROSSELET Bouteilles isolantes garanties 24 heures

T. SANDOZ-MOLLET Pour grands et petits Romans - Nouveautés - Livres d'étrennes

Grande vente d'amandes à l'occasion des fêtes à Fr. 1.50 le kilo

Vin de Malaga qualités soigneusement choisies ZIMMERMANN S. A.

Eau-de-vie de marc Eau-de-vie de lie de toute première qualité, sont en vente à la Distillerie Beiler.

CÉRÉ & Cie PAPETERIE LIBRAIRIE

Chevaux Faute d'emploi, on offre à vendre deux bons chevaux de trait à choix sur trois.

A VENDRE 4 ducs, 3 potagers, 1 banque avec dessus marbre, 6 chaises, à l'état de neuf.

Vous obtiendrez en peu de temps une belle chevelure abondante par l'emploi du sang de bouleaux

Morilles pointues - Morilles rondes - ZIMMERMANN S. A.

Timbres-poste Collectionneurs: Envoi gratuit de mon nouveau prix-courant général de plus de 50 pages.

GUYE-ROSSELET Rue de la Treille 8

Bouteilles isolantes garanties 24 heures

T. SANDOZ-MOLLET Pour grands et petits Romans - Nouveautés - Livres d'étrennes

Grande vente d'amandes à l'occasion des fêtes à Fr. 1.50 le kilo

SKIS DES 1<sup>ères</sup> MARQUES SUISSES vendus pour les Etranges, aux prix de SKIS de 165 à 190 cm., fixations Huitfeldt, double cuir, bois de 1<sup>er</sup> choix la paire fr. 17.-

SKIS de 200 à 230 cm., 1<sup>er</sup> choix, fixations Huitfeldt, double cuir gras, la paire fr. 25.-

OCH Maison spécialiste 2, Grand'Rue, NEUCHÂTEL

Spécialité de Rideaux de St-Gall L. BARBEZAT, rue du Bassin 5, 2<sup>e</sup> étage

Au Faisan Doré 10, RUE DU SEYON, 10 Noël et Nouvel-an

VOLAILLE DE BRESSE de 1<sup>er</sup> choix telle que poules, poulets, poulardes, chapons, canards, oies, dindes.

LAPINS Champagne, asti, vins fins, liqueurs fines Grand choix d'oranges et mandarines pour arbres de Noël

Mesdames, La maison LAMBELET-ENGEL, Fabrique d'ouvrages de dames, Chavannes 7, offre à sa bonne clientèle un choix incomparable de coussins par fil, dessins artistiques, depuis fr. 1.95, napperons depuis fr. 0.30.

T. SANDOZ-MOLLET Pour grands et petits Romans - Nouveautés - Livres d'étrennes

Grande vente d'amandes à l'occasion des fêtes à Fr. 1.50 le kilo

E. BIEDERMANN seule fabriquer sur la place Rue du Bassin 6 - Neuchâtel

Porte-trésors en cuir de-uis fr. 2.50

Étrennes Vénitienes dames, poils de chat, meau. 36/42 7.50

Douillettes satin, très élégantes, rose, violet, bleu 8.75

Articles du D<sup>r</sup> RASUREL en laine de tourbe contre le rhumatisme 12.50 et 15.-

OCCASIONS Un petit lot pantoufles pour dames, dont l'assortiment n'est plus complet 3.50 3.90 4.50 4.90

Mocassins américains avec double semelle 7.- 8.50 9.50

PÉTREMAND MOULINS 13

MIEL - des premiers ruchers du pays à fr. 3.40 la livre - ZIMMERMANN S. A.

Agendas 1922 lous, pour bureau, à un, deux et trois jours à la page. - Agendas de poche en divers formats et reliures. - Souvenirs. - Calendrier. - Calendriers à effeuiller, pour bureaux et appartements. - Calendriers avec ampoules illustrées à chaque feuillet. Papeterie H. BISSAT Faubourg de l'Hôpital 5

MOTOSACOCHÉ 4 HP 2 vitesses, avec side-car, pare-brise, révisée en état de marche parfaite. Fr. 1900.-. ARNOLD GRANDJEAN Cycles et motos Neuchâtel

FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

L'AIGUILLE CREUSE PAR Maurice Leblanc

M. Filleul ne souleva aucune objection. - Soit. La complicité est établie. Et vous en concluez? - Ceci d'abord, c'est que ce n'est point le fugitif qui a tué Jean Daval, puisque Jean Daval était son complice.

trouvent avec celui qu'ils appellent leur chef, un bruit se fait entendre dans le boudoir, Daval ouvre la porte. Reconnaisant M. de Gesvres, il se précipite vers lui, armé du couteau. M. de Gesvres réussit à lui arracher ce couteau, l'en frappe, et tombe lui-même frappé d'un coup de poing par cet individu que les deux jeunes filles devaient apercevoir quelques minutes après.

- Oui. Voici deux brouillons de lettres écrites par lui à ses complices. Je les ai pris dans son portefeuille, quelques minutes après sa mort. - Et le mobile du vol? - Allez à Dieppe, au 18 de la rue de la Barre. Là demeure une certaine Mme Verdier. C'est pour cette femme, qu'il a connue il y a deux ans, pour subvenir à ses besoins d'argent, que Daval a volé.

- Parbleu! - Vous non plus, n'est-ce pas, vous n'avez jamais douté que ce fût lui l'organisateur de cette affaire? - Pas une seconde! La signature y est. Un coup de Lupin, ça diffère d'un autre coup comme un visage d'un autre visage. Il n'y a qu'à ouvrir les yeux.

**Tous les genres de CORSETS**  
chez  
**GUY-PRETE**  
St-Honoré - Numa Droz

**Eau-de-vie de fruits**  
pure (pommes et poires), 1re qualité. Envois depuis 5 litres, à fr. 2.50 le litre.  
**JEAN SCHWARZ & Co.**  
Distillerie, AARAU  
à l'écart de Rueschwilz

**beaux divans**  
à rembourser et dossiers mobiles, recouverts de moquette ou autres tissus, depuis 185 fr. chez J. Perriaz, tapissier, Faubourg de l'Hôtel de Ville, Neuchâtel, c.o.

**A VENDRE**  
1 lit-cage à 1 personne, 1 glace, 1 table à jeux et 1 grande boîte à musique, conviendrait pour restaurant ou éboueurs d'oiseaux. S'adresser l'après-midi, Saars 8.

**Piano**  
A vendre un piano noir de bonne marque, forte construction. Demander l'adresse du No 932 au bureau de la Feuille d'avis.

**Occasion pour les fêtes**  
6 kg. belles noix, 4 kg. amandes, pour Fr. 8.-. Eclairage Case postale 6457, Chissau.

**Ménagères, attention!**  
N'attendez pas au dernier moment de vous faire inscrire pour les fêtes, pour les commandes de  
**Poules, poulets, lapins, canards, oies, dindes, jambonnets. Vins du pays et étranger, de plusieurs marques**  
On porte à domicile. Tél. 13.04. Se recommande W BRANDT.

**Qui connaît les Dentifrices N?**  
n'en veut plus d'autres  
Cadens de Noël, plusieurs phonographes Gramina

**AVIS DIVERS**  
English Lessons  
Mme SCOTT, Rue Farry 4  
Jeune femme cherche chambre et pension

**AVIS DIVERS**  
English Lessons  
Mme SCOTT, Rue Farry 4  
Jeune femme cherche chambre et pension  
aux environs de l'école de commerce. Ecrire sous A. B. 961 au bureau de la Feuille d'avis.

Monsieur et Madame SOVET, Monsieur et Madame DEMOULIN, Mademoiselle LURKIN et Monsieur LURKIN expriment à leurs amis suisses leurs vœux ardents de santé et de bonheur pour l'année nouvelle. Ils les prient de croire à leurs sentiments de profonde et durable gratitude.

**MM. DUBOIS frères**  
Rocher 24, NEUCHÂTEL  
réparent cycles, motocycles, machines à coudre, machines à écrire, phonographes, etc., aux meilleures conditions.

**Cinéma du Théâtre** Du jeudi 29 décembre au 4 janvier  
Avec l'autorisation des autorités scolaires  
**Matinées pour les enfants**  
Chaque jour à 3 heures. Prix des places 50 centimes.  
Grand spectacle de famille. A l'occasion des fêtes de l'an : une œuvre grandiose de Shakespeare **HAMLET**  
Téléphone 13.55 Direction 13.54

**GRANDE SALLE DE LA ROTONDE**  
DIMANCHE 1er JANVIER 1922  
des 20 h. 30  
**Arbre de Noël**  
SO RÉE CHORÉGRAPHIQUE avec démonstrations  
ORCHESTRE „LÉONESSE“

**Alliance Bibliq. de Jeunes Filles - Neuchourg 23**  
Jeudi 29 décembre à 20 h.

**Fête de Noël**  
Toutes les jeunes filles y sont bien cordialement invitées, particulièrement celles qui sont isolées.  
Damoiselle de magasin cherche chambre et pension  
La FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL est un organe de publicité de 1er ordre.

**APOLLO** Ce soir et demain soir  
**Prix réduits**  
Un film remarquable **Le MONT MAUDIT** Drame poignant en 4 actes de M. Georges de Bruyssiex  
PO PAUL ET VIRGINIE charmante comédie interprétée par des enfants  
Dès vendredi : LES NUITS DE NEW-YORK, formidable roman d'aventures en 7 actes

Prochainement : **Les Nuits de New-York**  
Harmonie - Neuchâtel  
**Arbre de Noël**  
le 7 janvier 1922

MM. les membres honoraires, passifs, de l'Harmonie, ainsi que MM. les membres du Cercle Libéral qui n'auraient pas reçu le formulaire d'inscription pour leurs enfants et la carte donnant droit à l'entrée, sont informés qu'ils peuvent retirer ces cartes auprès du vice-président M. Pasche, tenancier du Cercle.  
Il est rappelé que la fête de Noël est strictement réservée aux personnes désignées ci-dessus, avec leur famille.

**Grande Blanchisserie Neuchâteloise**  
S. GONARD & Co, MORUZ (Neuchâtel)  
lave et repasse le linge très soigneusement  
Expéditions au dehors par tram, poste ou chemin de fer  
Demandez tarif et renseignements

**Chevaux**  
J'échangerais contre chevaux de boucherie une belle jument de 6 ans, des Franches-Montagnes, très sage et bonne pour l'attelage. Weber, rue de l'Écluse, Neuchâtel. Téléphone 19 10.

Monsieur Auguste COURVOISIER, ses enfants et les familles alliées, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie pendant les jours pénibles qu'ils viennent de traverser.  
Neuchâtel, le 27 décembre 1921.

**AVIS MÉDICAUX**  
**D. RICHARD**  
MÉDECINE INTERNE  
de retour  
Vieux-Châtel 19 - Téléphone 6.61  
**Le Docteur Bourgeois**  
ne recevra pas les 29 et 31 décembre

**POLITIQUE**

**Allemagne**

**Vers l'annexion**

L'auteurs des « opinions de province » qui écrit au « Temps » constate que la guerre mondiale et surtout la paix qui l'a suivie ont fait descendre du pouvoir des peuples et en ont fait monter d'autres, au premier rang les Etats-Unis. Puis il ajoute :

Un autre peuple qui monte, ou plutôt qui remonte, c'est l'Allemagne. Plutôt que de fermer les yeux obstinément à cette évidence et d'imiter devant le danger la tactique de l'autruche, il serait sage d'envisager froidement les résolutions que nous commandent, en face de cette réalité menaçante, le souci de notre propre vie. Il est clair que l'Allemagne a réussi à se tirer du gouffre où l'avait entraînée sa folie criminelle. La force lui ayant manqué, elle a eu recours à la ruse, dont aucun secret ne lui est inconnu, et, par ses fautes, se conduisant comme par ses feintes condescendances, a su jeter tant de poudre dans tous les yeux qu'il n'en est plus guère qui voient encore. Elle a équivé les châtiments, les réparations, les saisies. Son territoire est intact, ses usines sont florissantes, sa population s'accroît, sa force militaire se reconstitue dans l'ombre ; de ses produits elle inonde le monde, et réduit au chômage les masses ouvrières des pays mêmes qui l'ont vaincue. Aujourd'hui, sans qu'il aient l'air de s'en douter, elle use sur les peuples qu'elle a ruinés et qu'elle continue à ruiner, l'Angleterre comme la France, du plus audacieux chantage. « Rendez-moi toute ma prospérité passée, leur crie-t-elle, ou j'achève de me ruiner. » Accrochée à leur cou, elle menace de les envoyer au fond avec elle, s'ils ne consentent à se laisser, la tête dans l'eau, doucement asphyxier par ses soins. Et ils consentent. Ils annulent tacitement ses coupables, ils lui font peu à peu remise de toutes ses dettes, ils n'osent prendre sur elle les gages auxquels ils ont droit ni faire valoir leurs hypothèques, ils vont lui prêter de l'argent, ils parlent de faire évacuer la Rhénanie, même de reviser le traité de Versailles. L'Allemagne vivement remonte les pentes. On peut prévoir le jour prochain où elle sera au sommet.

**Pologne et Lituanie**

**La question de Vilna**

Le ministre des affaires étrangères de Lituanie vient d'adresser à la Société des nations une protestation motivée par les conditions spéciales dans lesquelles la Pologne a décidé d'organiser un plébiscite dans la province de Vilna.

Pour décider si Vilna fera retour à la Lituanie ou restera à la Pologne, à la suite du coup de force du général Zeligowski, la Pologne n'organise pas, en effet, une consultation populaire directe.

Les autorités d'occupation feront procéder simplement à l'élection d'une sorte d'Assemblée constituante à qui incombera par la suite de statuer sur le sort du pays. La réunion de ce petit Parlement est fixée au 8 janvier. Pour donner aux élections l'apparence d'une libre manifestation de la volonté populaire et pour apaiser en même temps le mécontentement provoqué en Occident par les agissements de cet émérite de l'Annunzio, le maréchal Piłsudski a rappelé le général Zeligowski. Celui-ci se soumit sans mot dire. Mais il parut seul, laissant en Lituanie centrale, pour veiller sur son œuvre, son armée, son administration et ses bureaux. Son remplaçant, M. Meysztowicz, qui s'est affublé d'un vague titre de commissaire, n'est en réalité qu'un simple mandataire du cabinet de Varsovie, dont il tient ses pouvoirs. Même si les accusations de tyrannie et de violence dont les Lituaniens poursuivent le régime actuel n'étaient pas fondées, ce simple fait suffirait à infirmer le résultat des élections qui s'organisent sous son égide.

**Russie et Géorgie**

**L'impérialisme soviétique**

**De la « Suisse » :**

Toutes les nouvelles qui viennent de la République géorgienne témoignent que la prise de possession de ce pays par les bolchévistes a été faite contre le vœu unanime des habitants.

Il y a deux mois à peine, des protestations solennelles ont encore été adressées par le peuple géorgien à la Société des Nations.

**Le dernier triomphe de Charlot**

Le dernier triomphe de Charlot, est le film dont toute la presse mondiale a parlé ces derniers temps. La valeur de cette œuvre est si importante que la direction du Cinéma Palace se voit dans l'obligation d'organiser des matinées chaque jour, comme elle l'a fait pour l'Atlantide. Que tout le monde retienne ses places à l'avance, car « THE KID » ne sera visible au Palace que du 30 décembre 1921 au 6 janvier 1922.

**„THE KID“**

(LE GOSSÉ)

Le dernier triomphe de Charlot, est le film dont toute la presse mondiale a parlé ces derniers temps. La valeur de cette œuvre est si importante que la direction du Cinéma Palace se voit dans l'obligation d'organiser des matinées chaque jour, comme elle l'a fait pour l'Atlantide. Que tout le monde retienne ses places à l'avance, car « THE KID » ne sera visible au Palace que du 30 décembre 1921 au 6 janvier 1922.

ple de Géorgie au gouvernement bolchéviste. La Ilme Internationale avait demandé au gouvernement russe « de retirer ses troupes de la Géorgie et de rendre au peuple géorgien la possibilité de disposer de lui-même ». Les organisations ouvrières géorgiennes firent auprès des conquérants de leur pays une démarche analogue. Elle fut, comme la première, couronnée du plus cruel insuccès.

Alors, dans cette république socialiste, des grèves générales furent déclenchées et toute la population se solidarisa avec les ouvriers. Mais jusqu'à présent, le gouvernement russe fait la sourde oreille. Bien plus, il arrête et emprisonne tous ceux qui réclament pour leur pays ce que lui-même — gouvernement russe actuel — a demandé au monde entier avec tant d'insistance : le droit pour la Russie nouvelle de disposer de ses destinées. Et cette attitude d'impérialisme scandaleux apparaît comme l'un des pires scandales politiques de l'heure actuelle ; même à ceux qui ont pu avoir quelque sympathie pour le régime léniniste, pour les socialistes de la Ilme Internationale en particulier. Cette violence abominable faite à la liberté, cette iniquité redoutable — elle pourrait être imitée ailleurs — les grandes puissances la laisseront-elles définitivement s'accomplir ?

Une occasion inespérée se présente pour ces mêmes grandes puissances de rendre la liberté à la Géorgie et, par voie de conséquences, aux autres républiques issues de l'Empire russe. Une occasion inespérée se présente, pour les grandes puissances de montrer que, réellement, elles veulent le droit pour tous, la justice pour tous ; qu'elles veulent permettre, aux peuples qui la réclament, la liberté de disposer d'eux-mêmes.

Le gouvernement des soviets demande à être « reconnu » par les puissances signataires du traité de Versailles. Il demande, d'autre part, à ces mêmes Etats, de signer avec lui des traités de commerce.

C'est donc le moment de réclamer préalablement à la Russie des preuves de sa loyauté en affaires internationales. En effet, le 7 mai 1920, le gouvernement des soviets n'a-t-il pas reconnu « de jure » la Géorgie ? Pourquoi ne retire-t-il pas ses troupes et ne rend-il pas la liberté à ce malheureux pays ?

Pourquoi les Etats qui s'apprêtent à établir des traités politiques et économiques avec la Russie ne déclarent-ils pas qu'ils n'entreont en conversations diplomatiques qu'à la condition que les républiques issues de l'ancien empire soient, auparavant, définitivement libérées ? Et la reconnaissance elle-même de la Russie par le « concert européen » devrait être subordonnée à la reconnaissance préalable et définitive de ces républiques par le gouvernement des soviets en même temps que par toutes les puissances !

D'ailleurs, la Russie n'a-t-elle pas un immense intérêt à une telle combinaison ? Une entente avec ses voisins vaudra toujours mieux pour elle que des attentats à leur liberté.

**Foch s'est gardé à carreau**

M. Stéphane Lauzanne rapporte, dans le « Matin », les graves propos que le maréchal Foch a tenus, l'autre jour, à Washington :

« Qu'allons-nous faire ? Nous avons de mauvais instruments dans la main. Ce traité est un mauvais traité, mauvais parce qu'il ne donne pas à la France ses garanties de sécurité et ses garanties de paiements.  
La garantie de sécurité, c'était le Rhin. Là était notre vraie frontière, une frontière que nous pouvions tenir avec rien. J'avais fait mes comptes : une division à Cologne, une à Mayence, une à Coblenze, trois autres derrière, six divisions en tout. Avec cela, je me chargeais de tenir et défendre tout le Rhin. Avec cela nous pouvions désarmer.  
Je l'ai dit, je l'ai répété, on ne m'a pas écouté. Et j'ai fait mieux que de le dire, je l'ai écrit à chacun des ministres de Clémenceau. Je leur ai dit et écrit : « Vous abîmez la victoire, vous faites un traité où nous ne serons ni défendus ni payés. Un jour viendra où ce pays voyant ce que vous avez fait, aura un sursaut. Moi, pour ce jour-là, je désire prendre mes précautions, et ayant ma conscience d'aplomb, j'entends aussi avoir mes papiers en règle. C'est pourquoi je vous écris et garde copie de mes lettres. »

Vous êtes un général fatigué, me dit un jour M. Tardieu.  
Ce propos me fit rire, mais ils ne riront pas le jour où nous irons devant la Haute-Cour.  
— Oui, fit M. Viviani, qui écoutait le maréchal Foch parler sans baine comme sans crainte, mais il y aura tout de même une petite différence, maréchal c'est que vous, vous n'irez jamais que comme témoin.  
Rappelons que le « Matin » du 8 novembre 1920 avait publié une conversation du maréchal Foch, où le généralissime racontait avoir dit à M. Tardieu, devant M. Jules Cambon : « Il y aura peut-être un jour une Haute-Cour pour nous juger parce que la France ne comprendra jamais que de la victoire nous ayons fait sor-

tir la faillite. Ce jour-là, je veux me présenter la conscience tranquille et mes papiers en règle. »

**ETRANGER**

**Le sergent et la caisse.** — Après avoir détourné 850,000 marks, le sergent Ziebler, de la préfecture de police de Berlin, s'est enfui.

**Dramatique incendie.** — Un incendie d'une grande violence s'est déclaré dans le magasin de modes de Mme veuve Sénat, à Fontainebleau. Les pompiers sont aussitôt intervenus ; le sergent-major Pags a pu sauver la modiste, surprise dans son sommeil, tandis que ses trois jeunes enfants étaient sauvés et recueillis par la famille Petit. On signale la belle conduite d'un jeune pompier nommé Chagot, revenu ces jours-ci d'une longue captivité en Orient. A l'aide d'une échelle, il monta au premier étage de la maison, puis, grimpa le long de la gouttière, il réussit à atteindre le second étage habité par deux personnes âgées, les époux Regazoni. Au moyen de draps et de couvertures attachés à la barre d'appui de la fenêtre, il descendit la femme d'abord ; mais, par suite de la rupture d'un drap, celle-ci fit une chute de plusieurs mètres ; puis Chagot renouela son acte audacieux et aida le mari à se sauver par les mêmes moyens.

**Graves inondations.** — Les pluies et les tempêtes de ces derniers jours ont occasionné de sérieux ravages dans les Etats du Middle West et dans la vallée inférieure du Mississippi. Les rivières ont débordé ; 45 personnes, dont 40 nègres, ont perdu la vie à Arkansas et d'immenses propriétés ont été ravagées dans la partie orientale et septentrionale de l'Etat de la Louisiane.

Selon un message de la Nouvelle-Orléans, 70 personnes au moins ont été blessées en dehors de celles qui ont été tuées ou noyées.

Dans l'Ohio, les inondations pires que celles de 1907, recouvrent la vallée de Hocking après de fortes pluies. La pluie a cessé la nuit dernière, écartant ainsi le danger de dommages plus sérieux, mais des centaines de familles, entre Longan et Hockinsport, où la rivière Hocking rejoint l'Ohio, ont été chassées de leurs maisons et se sont enfuites vers des terrains plus élevés.

**SUISSE**

**Ruineux tunnel.** — Les réparations au grand tunnel du Hauenstein, nécessitées par l'accident de l'hiver dernier, étaient à peine terminées, qu'il a fallu en entreprendre de nouvelles. Depuis quelque temps, le trafic de nuit y est complètement supprimé, et les trains ne circulent de jour, que sur une seule voie. La galerie s'affaisse lentement, au beau milieu du tunnel, sur une longueur de près d'un kilomètre, de sorte qu'on se voit obligé de doubler la maçonnerie, ce qui coûte extrêmement cher. Ces défectuosités n'ayant pas été découvertes au cours des cinq premières années, l'entreprise de construction Berger et Cie, de Berlin, est hors d'atteinte, et les dépenses incombent entièrement aux C. F. F. Il sera intéressant de voir combien de millions nous aurons englouti en tout, dans ce tunnel, que l'on pourrait presque comparer au tonneau des Danaïdes. Seule la maison berlinoise n'y a rien perdu.

**Compagnie du Letschberg.** — Mardi a eu lieu à Berne une assemblée générale extraordinaire de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises, Berne-Letschberg-Simplon, à l'effet de prendre des décisions concernant l'assainissement financier de l'entreprise sur les bases déterminées par le projet publié antérieurement. L'assemblée a entièrement approuvé les propositions dont elle était saisie à cette fin par le conseil d'administration. Elle a également procédé à la révision des statuts nécessitée par l'acceptation et la réalisation du plan d'assainissement proposé.

**BALE-VILLE.** — Une assemblée convoquée par le groupe bâlois de la Nouvelle société helvétique, a entendu deux discours contradictoires de MM. Laur et Schaer, conseiller national, sur la crise économique. Elle n'a pas été convaincue par les arguments du premier. L'ordre du jour qu'elle a adopté expose en effet que la politique agrarienne suivie depuis le début de la guerre a conduit au renchérissement du sol et à l'endettement des paysans. C'est ainsi que l'agriculteur petit ou moyen est aujourd'hui écrasé de dettes ; un maintien des prix excessifs aurait pour effet le chômage, et, par suite, la diminution du pouvoir d'achat des consommateurs, ainsi que l'impossibilité d'exporter les denrées ; seule la réduction du taux des dettes hypothécaires et des prix des denrées peut mettre fin à la crise agricole ; la politique actuelle ne profite qu'aux grands propriétaires et aux capitalistes, à l'exclusion des paysans petits et moyens.

A plusieurs reprises, nous avons eu l'occa-

sion de développer ici ces idées. Dans la manie ultra-protectionniste, le paysan petit et moyen est aussi bien le dindon de la farce que le consommateur : il n'y en a plus que pour nos hobereaux.

**APPENZEL.** — Un ancien chef de musique régimentaire allemand en garnison à Ulm était venu s'établir récemment à Hérissau et s'y lia d'amitié avec un fabricant de broderie qui lui offrit son concours pour déménager son mobilier. Les deux compères profitèrent de l'occasion pour joindre à l'expédition force objets achetés à Stuttgart et à Ulm. Mais lorsqu'un ventit la mèche, comme nos deux gaillards, sûrs du succès, montaient à bord du vapeur partant pour Romanshorn, les douaniers de Friedrichshafen les prièrent poliment de rester un moment encore. Les wagons affrétés par le chef de musique ayant été ouverts, on constata qu'ils contenaient, outre le fameux mobilier, une salle à manger, une chambre à coucher, une bibliothèque, des pianos et des instruments de musique en quantité suffisante pour monter un orchestre, des bicyclettes, des souliers, de l'argenterie, des tableaux, etc., le tout estimé 400,000 marks. Les deux contrebandiers comparurent devant le tribunal de Raensburg. D'autres personnes domiciliées en Suisse avaient cherché à profiter du bienheureux démenagement pour faire passer également des marchandises allemandes. C'est un vilain coup pour la lanterne d'Hérissau, dont le musicien contrebandier devait prendre la direction.

**ZURICH.** — L'assassin Gotthilf Müller, auteur du double assassinat de Teo, s'est pendu la nuit dernière dans sa cellule, à la prison du district de Winterthour.

**FRIBOURG.** — Un commencement d'incendie s'est déclaré à Villarepos, pendant la nuit de Noël, vers 10 h. 34, dans l'immeuble de M. Auguste Carrel-Folly, épicière. Le feu a pris à une caisse de cendres, placée près d'une paroi à côté de la porte d'entrée du logement d'un locataire, qui était absent à ce moment. L'alarme aussitôt donnée, quelques voisins réussirent bientôt à maîtriser les flammes. Les dégâts sont heureusement de peu d'importance.

**GENÈVE.** — Vendredi, disparaissaient de Genève les jeunes Caillet et Rosset, 15 et 17 ans. Ils avaient laissé à leurs parents une lettre dans laquelle ils déclaraient qu'ils partaient pour le midi de la France.

La police de sûreté fut mise au courant de leur disparition et prévint toutes les gares de Suisse et de France, notamment celles de Marseille et du Havre.

Les deux Robinsons n'étaient pas allés aussi loin. Ils furent retrouvés samedi aux Mayens de Sion, mais dans des circonstances tragiques. Ayant acheté un fusil-flobert, le jeune Caillet avait tiré et son camarade, atteint au ventre, avait été grièvement blessé. S'agit-il d'un accident ? On l'ignore. La police de Sion n'a pas encore pu élucider le mystère.

**REGION DES LACS**

**Estavayer.** — Un de ces jours derniers deux pêcheurs d'Estavayer ont eu la désagréable surprise de s'apercevoir que leurs filets avaient été relevés et le poisson volé.

**Bienne.** — Trois jeunes gens de Nidau, qui dans la nuit de vendredi à samedi entraient chez eux furent poursuivis sur la route de Bienne à Nidau par une bande de querelleurs plus ou moins en état d'ébriété. Arrivés à Nidau, après échange de paroles, l'un des agresseurs tira son couteau. Les jeunes gens de Nidau se mirent sur la défensive. Pendant la rixe qui se produisit deux coups de revolver furent tirés sur ces derniers. Par un hasard providentiel personne ne fut atteint. L'homme au revolver a été arrêté et conduit dans les prisons de Nidau.

**NEUCHÂTEL**

**Cinquenaire.** — On nous écrit :  
Le 15 décembre 1921 marqua une date au service des ponts et chaussées de la République neuchâteloise. En effet, un vieux fonctionnaire du département des travaux publics accompli soit à ce moment 50 ans de service effectif. Cet anniversaire a été fêté dans la soirée d'hier par l'état-major du service des ponts et chaussées en une petite réunion intime pendant laquelle M. Henri Calame, conseiller d'Etat, remettait au nom du département des travaux publics, au jubilaire, M. P.-E. Béguin, conducteur de route, un sucrier en argent aux armes de la République.

**Neuchâtel à Leysin.** — Le sanatorium neuchâtelois, celui de Beau-Site, vient d'avoir sa première fête de Noël. Le signataire de ces lignes est monté à Leysin, en lieu et place de M. le pasteur Paul DuBois, retenu par ses fonctions ; il en est revenu avec un sentiment d'entière satisfaction. Les malades furent réu-

nis dans le réfectoire de la maison et se groupèrent autour de l'arbre, qui s'allumait pour la première fois à leur intention. Le médecin-directeur, M. G. Rossel, ouvrit la soirée par un discours aimable et sérieux ; le pasteur neuchâtelois présida la partie religieuse de la fête ; le reste de celle-ci fut occupé par des récitations, par des chœurs, par de joyeuses chansons et par une alerte revue des principales circonstances de l'année. Si le cœur se serre à la vue de tant de jeunes vies plus ou moins profondément atteintes par le mal insidieux dont on s'occupe spécialement à Leysin, nous pouvons donner à nos familles neuchâteloises l'assurance que leurs malades sont soignés à Beau-Site avec intelligence et bonté. La visite régulière de pasteurs, venant de différentes parties du canton, apportera là-haut quelque peu de l'air du pays et pourra servir de trait d'union entre les hôtes de Leysin et leurs familles. Quant à la fête du 23 décembre, elle nous a rappelé ces beaux vers de l'un de nos cantiques :

Que ce dimanche heureux, sur la semaine entière,  
Verse un parfum de paix, d'espérance et d'amour !  
G. B. G.

**AVIS TARDIFS**

Perdu de la rue du Môle au Crêt Tacconnet, lundi soir.

**une broche en or**

émailée et incrustée de diamants. La rapporter contre bonne récompense rue du Môle No 2.

A vendre tout de suite à tout prix acceptable,

**AUTO**

2 places, marque anglaise, pour cause de changement de machine. S'adresser à M. P. Langer, faubourg de l'Hôpital 28, Neuchâtel.

Nous avisons le public de la ville que seule Mme GROROD est autorisée par nous à faire la collecte pour le Noël de l'Harmonie. Toute autre personne qui se présenterait en notre nom s'exposera à des poursuites pénales.

LE COMITÉ DE L'HARMONIE

**CINÉMA DU THÉÂTRE**

**Dernier jour du programme**  
Deux personnes ne payent qu'une place

**Partie financière et commerciale**

**Bourse de Neuchâtel, du 27 décembre**

Les chiffres seuls indiquent les prix faits. m = prix moyen entre l'offre et la demande. d = demande. | = offre.

Actions	Obligations
Bank Nationale. —	Etat de Neuch. 5 1/2 % 90 — m
Soc. de Banque s. 336.50m	4 1/2 % VII 78 — d
Credit suisse 337.50m	3 1/2 % 68 — d
Dubied 220. —	Com. d. Neuch. 5 1/2 % 83 — d
Credit foncier 350. —	4 1/2 % VIII 71 — d
La Neuchâteloise. —	3 1/2 % 68 — d
Cab. d. Cortail. 990. —	Ch.-d.-Fonds 5 1/2 % 77. — d
« Lyon. —	3 1/2 % 68 — d
Etab. Perronoud. —	Loclo 4 1/2 % 80. — d
Papet. Serrères. 350. —	« priv. 3 1/2 % 71 — d
Tram. Neuch. ord. —	Neuch.-Chaux. —
« priv. —	Imm. Ch. —
Neuch.-Chaux. —	Cred. L. Neuch. 4 1/2 % 79. — d
Imm. Ch. —	Pap. Serr. 6 1/2 % —
« Sam. Lav. 180. —	Tram. Neuch. 4 1/2 % 68. — d
« Salle d. Com. —	S. a. P. Girod 6 1/2 % —
« Salle d. Com. 200. —	S. a. P. Girod 6 1/2 % —
Soc. al. P. Girod. —	Pat. B. Doux 4 1/2 % —
Pat. B. Doux. —	Bras. Capital. 4 1/2 % —
Taux d'escompte : Banque nationale. 84. —	

**Bourse de Genève, du 27 décembre 1921**

Les chiffres seuls indiquent les prix faits. m = prix moyen entre l'offre et la demande. d = demande. | = offre.

Actions	Obligations
Bank. Nat. Suisse. —	4 1/2 % Fed. V. Imp. —
Soc. de Banque s. 535. —	4 1/2 % VII 460 — d
Com. d. P. S. 465.50	5 1/2 % IX —
Credit suisse. 530. —	3 1/2 % Ch. Fed. A. K. 704. —
Union fin. genev. —	3 1/2 % D. B. A. 312. —
Ind. genev. d. gaz 110. —	3 1/2 % Genev. Jois. 97. —
« Gaz. Marseille. —	4 1/2 % Genev. 1899. 392. —
« Soc. Suisse elect. 57.50m	Japan. Ind. 4 1/2 % —
Electro. Girod. —	Serbe 4 1/2 % —
Mines Bor priv. —	V. Genev. 1919. 5 1/2 % —
« ord. —	4 1/2 % Lausanne 375. —
Gaisa. parts. 295. —	Chem. F. Co. Suisse 343. —
Chocol. P.-C.-K. 132. —	Jura-Simp. 3 1/2 % 323. —
Nestlé. —	Lombard anc. 3 1/2 % —
Caoutch. S. fin. —	Cr. l. Vand. 5 1/2 % —
Simp. —	S. fin. Fr.-Sui. 4 1/2 % 300. —
Centr. charb. ord. 315. —	« hyp. Sui. 4 1/2 % —
« priv. —	C. Long. 4 1/2 % 408. —
	« C. Long. 4 1/2 % 494 1/2 50
	Obligations
5 1/2 % Fed. Imp. —	« Stok. 4 1/2 % —
4 1/2 % IV —	Fco-S. elec. 4 1/2 % 187. —
4 1/2 % V —	« Hongkong 4 1/

Conseil général de la Commune

Séance du 27 décembre

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à deux nouveaux membres, MM. G. Dreyer et P. Jaggi, nommés en remplacement de MM. S. Herren et Ch. Perrin.

Questionnaire. — M. A. Wildhaber est nommé questeur en remplacement de M. S. Herren, démissionnaire.

Agrégations. — M. Edm. Bourquin est nommé membre de la commission des agrégations en remplacement de M. Herren.

Commission financière de 1921. — MM. Louis Roulet et Léon Martenet sont nommés membres de la commission en remplacement de MM. Ch. Amiet et Ch. Perrin.

Budget. — Le Conseil aborde la discussion des postulats proposés par la commission du budget. Au nombre de 5 ces postulats sont les suivants :

1. Le Conseil communal est invité à faire une révision du règlement de police. Ceci s'impose étant donnée l'insuffisance du montant d'amendes et de taxes.

2. Le Conseil communal est invité à étudier la question d'une taxe de voirie.

Cette taxe pourrait être combinée avec l'impôt sur le revenu des immeubles. Une commission nommée le 26 mars 1920 était chargée de présenter un rapport sur cette dernière question. Nous vous proposons de reconstituer cette commission, puis d'attendre son rapport.

3. Le Conseil communal est invité à étudier les économies possibles dans l'entretien et le dépôt des gadoues. Par suite d'une décision cantonale, nous devons les transporter à grands frais au marais de Cressier, alors que nous pourrions constituer de magnifiques terrains neufs à Monruz. La question est urgente.

4. Le Conseil communal est invité à étudier la question de la réintroduction d'une redevance des maîtres ramoneurs. Cette recette a été supprimée il y a peu d'années à la demande des intéressés, mais sans justification financière de leur part. Nous demandons que cela soit fait.

5. Le Conseil communal est invité à étudier la suppression totale ou partielle de l'école supérieure de jeunes filles. Si pénible qu'il soit de s'attaquer au budget de l'instruction publique, il paraît à la commission que le Gymnase cantonal peut parfaitement suffire à la plupart des jeunes filles qui désirent faire des études supérieures.

Au sujet du premier postulat, M. Max Reutter annonce que le Conseil communal l'accepte, mais que l'étude sera longue parce que délicate. Il est adopté par 27 voix sans opposition.

M. P. Favarger ne comprend pas très bien le second postulat qui, dit-il, comporte deux propositions. Il demande la suppression du second paragraphe, point de vue qu'appuie le groupe socialiste.

M. Spinner, rapporteur de la commission, défend le texte complet. Le Conseil communal accepte la première partie. M. Reutter estime cependant qu'il serait juste d'étudier l'institution d'un impôt sur les immeubles. Dans le domaine communal, les immeubles sont cotés à un million, dont 40 millions, charge des hypothèques, ne sont pas imposés.

M. Humbert pense que le service de la voirie devrait être assimilé aux services industriels, c'est-à-dire astreint à une taxe proportionnelle, par exemple, au nombre des locaux occupés par les habitants.

MM. Martenet et Chable ne voteront ce soir que le premier alinéa, car le vote du second aurait pour effet une augmentation des loyers. MM. Wavre et Meystre demandent un rapport du Conseil communal ou de la commission sur le second alinéa.

M. Reutter insiste pour qu'on vote les deux propositions à la fois. Le taux serait de 2 %, comme c'est le cas ailleurs, de sorte que l'aggravation des charges locatives serait très faible : 12 fr. sur 600 fr. ou 20 fr. sur 1000 fr. Au surplus, nos finances nous obligent à trouver une ressource supplémentaire que d'autres villes ont déjà.

Le deuxième alinéa est abrogé par 18 voix contre 4, et le postulat ainsi amendé est accepté par 21 voix contre 4.

Postulat 3. M. Reutter explique les économies réalisées par le Conseil communal dans le service des gadoues. Il étudie l'opportunité de remettre ce service à l'exploitation privée. Il accepte ce postulat. M. Spinner défend le point de vue de la commission qui estime que 70,000 francs pour le transport des gadoues à Cressier est une dépense superflue. M. Favarger est heureux d'entendre que le Conseil communal est favorable à l'idée de recourir à l'affermage privé pour ce service, et il souhaite que cette manière de voir soit étendue à d'autres services. M. Dudan, par contre, s'y oppose fermement.

Le postulat 3 est adopté par 28 voix sans opposition.

Quatrième postulat. Le Conseil communal l'accepte pour étude en faisant remarquer que les maîtres ramoneurs payent une redevance en nature ; ils sont astreints à certains ramonnages gratuits. M. Favarger pense que les ramoneurs ont parfois la manie de ramoner alors même qu'il n'y a pas nécessité. M. A. Guinchard explique qu'il n'y a pas abus parce qu'il faut faire plomber un fourneau si on ne veut pas le faire ramoner.

M. Martenet prétend qu'il n'y a pas de vérification sérieuse puisque le maître ramoneur assiste aux visites de la commission du feu.

Postulat accepté par 27 voix.

Le Conseil communal étudiera le dernier postulat qui demande la suppression de l'école supérieure des jeunes filles. M. Edm. Bourquin, président de la commission scolaire, se rallie aux déclarations du Conseil communal, tout en pensant qu'il ne sera probablement pas possible de supprimer cette école, mais que des économies importantes pourront être réalisées.

27 membres votent le postulat.

Le groupe socialiste demande que les concierges des bâtiments scolaires jouissent, en plus de ce qu'on leur attribue, de la gratuité du gaz pour la cuisson et de l'éclairage électrique. M. Wavre s'y oppose énergiquement. Il s'agit, dit-il, de faire des économies. De plus, les traitements ont été fixés dans des conditions précises ; ce n'est pas le moment de modifier l'échelle adoptée récemment.

M. G. Béguin développe la motion et l'appuie. Il soutient que les traitements ont été fixés dans la pensée tacite que la gratuité du gaz et de l'électricité serait maintenue. C'est ce qu'assure également M. Bourquin ; les propositions de la commission scolaire tenaient compte des avantages qu'on voudrait supprimer ce soir. M. Reutter constate que la situation faite aux concierges est très belle, ce dont il faut tenir compte. M. James Guinchard estime qu'en votant la motion socialiste, on créerait des privilèges, ce n'est évidemment pas désirable.

Par 16 voix contre 10, la gratuité du gaz et de l'électricité est accordée.

Examinant l'ensemble de notre budget comparé avec celui de Lausanne, M. Reutter montre qu'il est normal pour les frais d'administration générale, tandis que l'enseignement se-

condaire et supérieur nous revient trop cher ; les sommes prévues sont le triple de celles de Lausanne qui a une population trois fois plus forte. Musées et bibliothèques nous coûtent dix fois plus qu'à Lausanne. L'assistance dépend le double. De là provient donc le déséquilibre dans nos finances. L'Etat devrait nous soulager d'une partie de ces charges énormes pour des institutions : école de commerce, hôpital des Cadolles, bibliothèque de la ville, qui lui sont utiles en une certaine mesure. C'est la révision de la répartition des charges entre l'Etat et la commune qui nous permettra de rétablir notre équilibre budgétaire.

M. Hœffliger remercie M. Reutter de ses conclusions et souhaite que la comparaison de nos finances avec celles d'autres villes soit poursuivie ; c'est ainsi que nous découvririons les moyens d'améliorer notre situation financière.

Le port de la Maladière. — La commission approuve à l'unanimité le plan du port à la Maladière que le Conseil communal avait présenté au Conseil général dans une récente séance ; elle pense toutefois que la modification proposée au plan d'alignement des Beaux-Arts et Manège prolongés doit être revue.

La commission spéciale chargée d'examiner la demande de crédit pour la construction d'un épi pour le futur port est, elle aussi, unanime à penser qu'il faut accorder les 60,000 fr. demandés.

Les deux arrêtés sont votés par 29 et 28 voix respectivement sans discussion ni opposition.

Règlement de l'Ecole de Commerce. — La commission chargée d'étudier la révision de l'arrêté organique de l'Ecole supérieure de commerce, révision qui porte surtout sur le tarif des écoles qui est relevé, demande au Conseil d'approuver cet arrêté.

L'école de commerce, dit M. P. Wavre, est un établissement d'instruction professionnelle ; il ne faut pas l'oublier. Or, il s'y donne des cours de culture générale (droit ou philosophie, par exemple) qui font double emploi avec la gymnase ou l'université. M. Humbert explique qu'il s'agit simplement de préparer les étudiants à la section universitaire des sciences commerciales et pas à d'autres facultés. M. Jaggi relève que certaines innovations ont été faites en raison des exigences nouvelles de l'université.

Le règlement révisé est accepté par 32 voix sans opposition.

Les soins aux indigents. — La révision du règlement du service médical gratuit en faveur des indigents, qui consacre un relèvement des honoraires payés par la Commune aux médecins satisfait la commission qui s'en est occupée ; elle prie donc le Conseil de le voter.

Le règlement est accepté par 30 voix avec une modification peu importante.

Four crématoire. — La commission à laquelle était renvoyée la question de l'appui financier de la commune à la Société immobilière du four crématoire, est unanime à reconnaître l'urgence nécessaire de venir en aide à la Société du crématoire. Par contre, elle n'a pu se mettre d'accord au sujet de l'emplacement du four. La majorité de la commission propose la partie sud-est qu'avait envisagée déjà le Conseil communal, tandis qu'une minorité de trois membres préférerait la partie nord-ouest, la plus ancienne du cimetière.

M. Meystre défend le point de vue de la majorité de la commission. Le terrain que celle-ci propose est inutilisable pour des tombes, tandis qu'il faudra ouvrir prématurément des tombes si l'on adopte l'emplacement proposé par la minorité.

M. Humbert pense, au contraire, que la partie sud-est est trop voisine des maisons. Il faut, en outre, tenir compte du développement futur du quartier de Beauregard ; l'emplacement sud-est rendrait inutilisable pour la construction une assez grande surface de terrain tout autour du crématoire.

Préparent encore la parole : MM. Crivelli, Montmolin et Chable pour et MM. Quinche et Bourquin contre la proposition de la minorité. M. Martenet demande pourquoi le Conseil communal a abandonné le terrain du Gibet au voisinage duquel on ne pourra pas construire, en raison de la topographie accidentée du lieu. M. Wenger répond que c'est pour utiliser le terrain sud-est impropre aux inhumations. Puis il plaide pour l'emplacement du sud-est qui répond mieux aux conditions de l'avenir, tandis que l'autre proposition ne tient compte que de la situation présente. Or, pour bien administrer, il faut savoir prévoir.

MM. Hœffliger et Chable proposent de ne pas préciser trop l'emplacement que demande la minorité et de laisser au Conseil communal la liberté de placer le four à l'intérieur du cimetière, au nord-ouest, ou à l'extérieur, au Gibet, suivant le résultat d'études postérieures.

Par 22 voix, le Conseil vote la participation financière de la commune (50,000 fr.) et la partie sud-est est affectée au four crématoire par 16 voix contre 16, le président départageant en faveur de la majorité de la commission.

Société du Chanet. — La commission unanime propose de ratifier la convention conclue le 13 septembre entre le Conseil communal et M. Arthur Bura pour la liquidation des comptes de la Société immobilière du Chanet.

Voté par 20 voix sans discussion et sans opposition.

Séance levée.

POLITIQUE

L'affaire de la Banque de Chine à la Chambre française

PARIS, 27 (Havas). — On reprend la suite des interpellations Outrey et Taillinger sur la Banque industrielle de Chine.

M. Briand indique que c'est à titre purement officieux, et non comme secrétaire général du ministère des affaires étrangères, que M. Berthelot avait demandé à la Banque d'Indo-Chine le non recouvrement d'une somme de 10 millions.

Pour ce qui est du télégramme envoyé en Indo-Chine et qui, à ce qu'on a prétendu, recommandait aux catholiques chinois et aux missions de laisser leurs fonds à la Banque, le seul télégramme expédié faisait uniquement allusion à une campagne financière anti-française. Le président du conseil constate qu'une lettre lue par M. de la Ferronnays ne parle pas d'un télégramme signé Briand, qu'on aurait envoyé aux missions.

Quant à celui de M. Berthelot à M. Cazenave, agent financier à New-York, M. Briand constate qu'il n'y est pas question de chèque de complaisance, ainsi qu'on l'a prétendu. Du reste, il ne s'agit pas d'un télégramme officiel, puisqu'il n'avait pas passé par l'ambassade à Washington. Pourtant, poursuit le président du conseil, M. Berthelot a estimé qu'il avait eu tort, et il est parti.

M. Briand, examinant la situation créée, constate encore que, lorsque les opérations de banque ont une très grande envergure, elles peuvent engager la solidarité nationale. C'est pourquoi il dépose un projet autorisant le gouvernement français, d'accord avec le gouvernement chinois, à effectuer les annuités dues à la France à la suite de l'insurrection des Boxers à la conclusion d'une opération de crédit des-

tinée à la sauvegarde des intérêts nationaux et moraux de la France en Extrême-Orient. Il ajoute que si des fautes ont été commises, les coupables, quels qu'ils soient, seront frappés.

La discussion générale est close. Le président lit les ordres du jour, qui sont au nombre de six.

M. Taillinger déclare maintenir son ordre du jour et demande la nomination d'une commission d'enquête.

M. Briand : « Le gouvernement pose la question de confiance contre cette demande d'enquête. »

La demande d'enquête est repoussée par 90 voix contre 213.

Avant de lever la séance, la Chambre a voté, par 355 voix contre 117, l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, affirmant sa résolution de maintenir le crédit de la France en Extrême-Orient, et de poursuivre les responsables, décide, d'autre part, d'empêcher l'intrusion de la politique dans la finance et de la finance dans la politique par interdiction aux membres du Parlement, aux fonctionnaires et aux ministres de faire partie des conseils d'administration des sociétés de crédit, par eux-mêmes, par des personnes interposées et par des avocats-conseils. »

La conférence de Cannes

PARIS, 27 (Havas). — M. Briand a adressé dimanche à tous les gouvernements alliés, britannique, italien, américain, japonais et belge, une invitation à se faire représenter au prochain conseil suprême qui aura lieu à Cannes le 6 janvier prochain.

Au programme sont inscrites deux questions : les réparations et la convocation d'une conférence internationale.

CANNES, 27 (Havas). — M. Lloyd George est arrivé mardi matin à Cannes. Il a été salué à la gare par les autorités, et il s'est rendu, accompagné par le maire, à la villa réservée à son intention.

Les managements de l'Allemagne

PARIS, 27 (Havas). — La commission des réparations tiendra une importante séance mercredi, qui sera consacrée à l'examen des mesures à prendre en présence des nouveaux managements de l'Allemagne en ce qui concerne les fournitures de coke qu'elle doit livrer à la France. Ces fournitures, qui étaient précédemment de 14,000 tonnes, se seraient abaissées à 9,000 tonnes.

Les réductions constatées de ces prestations en nature ne seraient pas dues à des circonstances momentanément défavorables, mais seraient au contraire la conséquence de la réputation manifestée par certains industriels allemands à voir le coke fourni par l'Allemagne servir à la mise en œuvre du minerai loirain.

Les troubles en Egypte

ALEXANDRIE, 27 (Havas). — La grève générale n'a pas eu lieu. Le travail est normal dans toutes les administrations, à l'exception de quelques bureaux gouvernementaux.

Il y a eu plusieurs petites manifestations qui ont été facilement dispersées par la police.

LONDRES, 27 (Havas). — Le Foreign Office publie le communiqué suivant sur la situation en Egypte :

Il y a eu encore 11 Egyptiens tués et 14 blessés. Il n'y a eu aucun Britannique parmi les victimes. Les troubles n'ont pas cessé. Il y a eu plusieurs tentatives de destruction de voies ferrées. Un train a déraillé le jour de Noël. Le calme règne dans la Haute Egypte. C'est surtout dans la Basse Egypte que se produisent les troubles.

Depuis l'arrivée des troupes britanniques à Taah, la situation s'est beaucoup améliorée. Un détachement de troupes égyptiennes a été envoyé à Suez. Des avions sont arrivés à Assiut. Six vapeurs du Nil, armés de mitrailleuses et sous la direction d'officiers de marine, sont déjà partis pour la Haute Egypte et pour la Basse Egypte.

Des arrestations ont été opérées au Caire et Alexandrie. Les troupes contrôlent la situation à Suez et à Port-Saïd.

LE CAIRE, 27 (Havas). — Le calme régnait mardi dans cette ville. Tous les bureaux du gouvernement travaillent. Des nouvelles de Lougour disent que tout est calme dans cette ville aussi. Il en est de même à Port-Saïd et à Suez. A Port-Saïd, il y eut toutefois quelques petits incidents.

L'ingénuité parlementaire

L'association de la presse étrangère a eu dernièrement, à Rome, son assemblée générale. — En quoi cela nous touche-t-il ? demanda plus d'un lecteur.

Voici. Au lendemain de la guerre, les statuts de cette association avaient exclu les journalistes allemands et autrichiens. La question de leur réadmission s'est posée à Rome. Elle souleva l'opposition des journalistes français et suisses romains, tandis que nombre d'Anglais s'y déclarèrent favorables. A une faible majorité, l'exclusion fut maintenue.

Un journal italien, « Il Paese », qui soutient la politique de M. Nitti et qui s'est fait une spécialité de grossières attaques à l'adresse de la France, prit prétexte de cet incident pour accuser les Suisses romands d'être plus français que leurs collègues de France et demanda au gouvernement italien de mettre ordre à tout cela. Aussitôt, un député républicain, M. Conti, déposa à la Chambre une interpellation sur les décisions prises par l'assemblée de la presse étrangère.

On est souvent frappé des objets qui donnent matière aux interpellations dans certains parlements, mais nous ne croyons pas nous tromper en soulignant le caractère tout à fait saugrenu de l'intervention de M. Conti.

Que va répondre le ministre ainsi mis en demeure de s'expliquer ? Suivant le vent qui souffle, il pourra louer ou déplorer très platoniquement l'ostracisme maintenu à l'égard des publicistes allemands et autrichiens ; peut-être ira-t-il jusqu'à regretter l'octroi d'une subvention à la presse étrangère, si l'assemblée de celle-ci a été subventionnée. Pour le reste, à l'exemple de Ponce-Pilate, mais avec beaucoup plus d'à propos que lui, il dira qu'il n'est pas responsable des décisions prises par une association où il n'avait pas voix au chapitre.

Et l'interpellant Conti aura le sentiment très net que, parlant pour ne rien dire, il a fait perdre à la Chambre des députés un temps qui aurait pu être mieux employé.

Ah ! que ne suis-je député quelque part ! Comme je saurais aussi bien remplir le mandat confié à mes bons soins ! A Londres, l'interpellation faite au corps de ballet de l'Opéra de Paris, et, à Paris, le gouvernement devrait me rendre compte de ses sentiments intimes à l'occasion de la dernière installation du lord-maire de Londres ; à Copenhague, le premier ministre se verrait forcé — tout ancienne que soit la question — d'expliquer pourquoi la famille de Tycho-Brahé combattit la précoce vocation de

cet astronome : à Madrid, le président du Conseil aurait l'obligation de déterminer si le dernier exploit de la « spada » en renom fut entièrement conforme aux sacrosaintes règles de la taureau-machie.

Qu'on n'essaie pas d'objecter que ces choses n'ont rien à voir dans l'enceinte des Parlements. Lors de la récente session, une poignée de farceurs n'a-t-elle pas tenu en haleine, plusieurs jours durant, le Conseil national suisse par des questions sans lien nécessaire avec la loi Haberlin ? F.-L. S.

NOUVELLES DIVERSES

Brigandage à Soleure. — Une tentative de vol avec agression a été commise mardi en plein jour par deux individus dans un magasin d'appareils électriques. Pendant que l'un des deux compères demandait une lampe, l'autre se précipita sur la caisse et s'empara de quelques coupures. La demoiselle de magasin, qui à ce moment se trouvait seule dans la boutique, réussit à lui arracher l'argent des mains, mais elle fut battue d'un coup de poing et demeura sans connaissance, étendue sur le sol, pendant que les deux malfaiteurs prenaient la fuite.

Un drame à Genève. — Mardi matin, à 11 h., dans la rue des Terreaux du Temple, un cordonnier allemand, Charles Dyrer, a tiré un coup de revolver sur Mme Herrenschildt, qui a eu la cuisse traversée de part en part. Dyrer a été arrêté peu après. Il s'agit d'un drame de la jalousie.

Arrestation à Zurich. — La police vient d'arrêter dans le huitième arrondissement, sur commission rogatoire du juge d'instruction de Berne, un Appenzellois, prévenu d'avoir commis au préjudice de la Confédération, alors qu'il faisait fonction d'agent de celle-ci à l'étranger, une escroquerie de 50,000 fr.

Le Porrentruy-Bonfol arrêté. — Les communes de Vendincourt et d'Alle ayant refusé les subventions prévues et les cheminots n'ayant pas accepté la réduction des salaires projetée, le conseil d'administration de la ligne Porrentruy-Bonfol a décidé de suspendre l'exploitation de la ligne à partir du 1er janvier prochain. (« Le Pays »).

Un incendie à Portsmouth. — Un incendie qui s'est déclaré mardi dans les chantiers maritimes de Portsmouth a causé des dégâts matériels évalués à plusieurs millions de livres sterling. La cause du sinistre est inconnue.

La cantatrice et l'employé du fisc. — Il y a quelques jours, à Londres, un employé du fisc se présenta chez la Tetrassini, la fameuse cantatrice, pour encaisser une partie de l'impôt sur le revenu qu'elle doit pour ses derniers trois mois de séjour en Angleterre. Après avoir remis à l'encaisseur 1500 livres — 37,000 fr. — en billets de 5 livres, en tout 300 billets, elle lui fit accepter une tranche de pudding de Noël. Aussitôt surgirent des reporters qui fixèrent sur la plaque sensible la physionomie déconfite de l'encaisseur tenant d'une main sa liasse de billets, de l'autre sa tranche de pudding. L'employé est, paraît-il, fort ennuyé de l'aventure, car il lui est interdit d'accepter aucune bonne-main.

DERNIERES DEPECHEES

Service spécial de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

Le désarmement aérien

WASHINGTON, 28 (Havas). — Plusieurs délégués sont d'avis que la conférence devrait au moins faire quelques déclarations sur le contrôle des nouveaux agents de guerre et rédiger un code de la guerre. On estime que des mesures devraient être prises pour une étude plus étendue de ces problèmes qui serait confiée à une commission d'experts. Celle-ci communiquerait les résultats de ses travaux à une autre conférence dont le but serait de régulariser l'emploi des aéroplanes pendant la guerre. Une sous-commission de la conférence de Washington examinera une résolution déclarant que toute force aérienne — aéroplanes et dirigeables — ne devrait être considérée comme arme de guerre que si elle est dirigée par un aviateur ayant au moins deux années d'expérience pratique comme aviateur militaire.

Les difficultés du désarmement sous-marin

LONDRES, 28. — On mande de Washington à l'agence Reuter :

La suggestion que tout le problème sous-marin devrait être remis à une prochaine conférence mondiale, par suite des difficultés rencontrées, a pris plus d'extension mardi.

Il est vrai que les délégués maintiennent leur attitude optimiste habituelle sur ce sujet comme sur tous les autres, mais, personnellement, plus d'un délégué a admis que la position prise par la France et le Japon dans cette question rend maintenant un accord impossible.

Manifestations des institutrices égyptiennes

ALEXANDRIE, 28 (Havas). — Tout a été tranquille hier. Une petite manifestation des maîtresses d'écoles indigènes a été arrêtée l'après-midi par la police.

La presse anglaise et l'Egypte

LONDRES, 28 (Havas). — Le « Daily Chronicle », commentant la situation en Egypte, écrit :

« Les troubles sont d'ordre politique, les remèdes doivent être également. Une Egypte agitée présente de graves dangers politiques aussi bien que stratégiques. Nous ne pouvons croire que le génie anglais, qui a conclu un accord avec les plénipotentiaires sin-fineis, se montre inférieur dans le problème plus simple de l'Egypte. »

Le journal se prononce en faveur d'un gouvernement autonome.

Cours des changes du mercredi 28 décembre 1921, à 8 h. et demie de la Banque Berthoud & Co, Neuchâtel

Table with columns: Cheque, Demande, Offre, and various locations like Paris, Londres, Italie, etc.

Achat et vente de billets de banque étrangers aux meilleures conditions. Cours sans engagement. Vu les fluctuations, se renseigner téléphone No 257.

Madame Jules Thiébaud et ses enfants, Pierre, Jeanne et Maurice.

Les familles alliées font part à leurs amis et connaissances de la mort de leur cher époux, père et parent.

Monsieur Jules THIÉBAUD

survenue le 26 décembre après quelques jours de maladie.

Il a fait ce qui était en son pouvoir.

Jésus a dit : « Je ne vous laisserai point orphelins, je viendrai à vous. »

L'ensevelissement aura lieu sans suite. Prière de ne pas envoyer de fleurs et de ne pas faire de visites. L'urne ne sera pas déposée.

Association du Personnel communal

Les membres sont informés du décès de

Monsieur Jules THIÉBAUD

chef surveillant des T. P.

L'ensevelissement aura lieu sans suite. Domicile mortuaire : Cassardes.

Monsieur et Madame Glita-Lutz et leur enfant, à Vevey; Monsieur et Madame Fritz Widmer et leurs enfants, à Neuchâtel; Monsieur et Madame DeCat-Lutz et leur enfant, à Verviers (Belgique); Monsieur et Madame William Lutz et leurs enfants, à Vevey; Mesdemoiselles Jeanne et Mathilde Lutz, à Serrières; Madame veuve Fritz Lutz, ses enfants et petits-enfants, à Serrières, ainsi que les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances du décès de

Monsieur Emile LUTZ

leur cher et regretté père, grand-père, beau-frère, oncle et parent, que Dieu a rappelé à Lui mardi 27 décembre, dans sa 87me année, après une courte et cruelle maladie.

L'ensevelissement aura lieu jeudi 29 décembre, à 13 heures.

Domicile mortuaire : Parcs 88.

On ne touchera pas

Le présent avis tient lieu de faire part.

L'Association mixte des Employés de commerce, bureau et magasin de Neuchâtel a le regret d'informer ses membres du décès de

Monsieur Emile LUTZ

père de Monsieur François Lutz, membre actif, et sont priés d'assister à son ensevelissement qui aura lieu jeudi 29 décembre, à 13 h.

Domicile mortuaire : Parcs 88.

Le Comité.

Samaritains-Neuchâtel

Les membres de la Société sont avisés du décès de

Madame Marie BLASER-NICOLET

mère de leur collègue et ami Monsieur Fritz Blaser, moniteur, et sont priés d'assister à son ensevelissement qui aura lieu le mercredi 28 courant, à 13 heures.

Domicile mortuaire : Saars 23.

Le Comité.

L. Wasserfallen

Seyon 19 Téléphone No 103

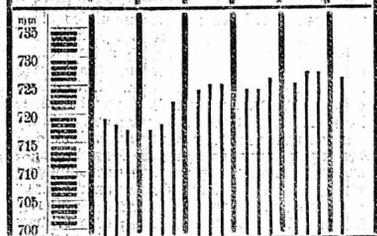


OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL

Table with columns: Date, Moy, Min, Max, Baromètre, Eau tomb., Vt dominant, Dir., Fores, Etat du ciel.

Prête fine intermittente depuis 19 h. 1/2 à 20 h. 1/2. 28.7 h. 1/2; Temp.: 5.2. Vent: N.-O. Ciel: couv.

27 2.2 -0.4 3.4 726.1 0.3 N.-O. moyen couv.



Niveau de la lac: 28 décemb (7 heures) 429 m 150

Bulletin météo. des G. F. F. 28 déc. 7 heures

Table with columns: Altitude, Observations faites aux gares C.F.F., and TEMPS ET VENT, listing various locations like Bâle, Berne, Coire, etc.

IMPRIMERIE CENTRALE et de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL. S. A.